AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C2841
FR0012789949-FS0842

3 août 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROPCAR MOBILITY GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 août 2020, la société Bank of America Corporation (Corporation Trust Center, Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 juillet 2020, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions assimilées au résultat desquelles l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général), lequel ne détient plus aucun titre de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP au sens de l'article précité.